



REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF SLALOMS

SLALOM DE LA HAGUE

Les articles non mentionnés sont conformes au règlement standard des slaloms.

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DE BASSE NORMANDIE

Organise le dimanche 21 avril 2024, avec le concours du COTENTIN AUTO CLUB, un slalom dénommé :

1^{er} slalom de La Hague

Cette compétition compte pour : la coupe de France des slaloms 2024, le championnat de la Ligue de Normandie 2024 et le 50^{ème} Challenge de Basse-Normandie

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue Régionale du Sport Automobile Normandie sous le numéro .7. en date du 18/01/2024, et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro 80 en date du 18/01/2024

Organisateur technique

Nom : RENOUF Francis, en qualité de président représentant le Cotentin Auto Club

Adresse : 2 le Ferrage 50690 HARDINVEST

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Présidente du Collège des Commissaires Sportifs :	Annie CORDEL	Licence n°1568 (06.08.51.18.84)
Commissaires Sportifs :	Danielle LEMASLE	Licence n°1087 (06.19.87.56.16)
	Roger GIRARD	Licence n°23809 (06.15.72.64.62=)
Directeur de Course :	Jacques LE GALL	Licence n°9383 (06.86.10.91.85)
Directeur de course adjoint		
Commissaires Techniques :	Didier LEGROS	Licence n°180481 (06.65.35.15.32=)
	Patrick GUILLEUX	Licence n° 55340 (06.41.13.88.23)
	Michel TOUPET	Licence n° 40894 (06.61.59.70.98)
Chargés des relations avec les concurrents :	Remy LETELLIER	Licence n°17209 (06.64.21.85.22)
Chronométrateurs :	Hervé HAREL	Licence n°230034 (06.19.12.59.18)
Médecin	Dr David LUCAS	Licence n°308562 (

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements le mardi 16 avril 2024 à minuit

Publication de la liste des engagés le 19 avril 2024 (envoyée à la FFSA)

Vérifications administratives le samedi 20 avril 2024 de 16h00 à 19h00 et le dimanche 21 avril 2024 de 7h30 à 9h30.

Lieu : au secrétariat administratif : PC Hall d'Accueil

Vérifications techniques le samedi 20 avril 2024 de 16h00 à 19h00 et le dimanche 21 avril 2024 de 7h30 à 9h15

Lieu : Parc Pilotes

1^{er} Réunion du Collège des Commissaires Sportif le dimanche 21 avril 2024 à 9h00

Lieu : PC Hall d'accueil

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais chronométrés à 9h35

Essais non chronométrés le dimanche 21 avril 2024 de 8h15 à 09h35

Essais chronométrés le dimanche 21 avril 2024 de 09h40 à 10h55

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course le dimanche 21 avril 2024 à 10h55

Course :

- 1^{ère} manche le dimanche 21 avril 2024 à partir de 11h15
- 2^{ème} manche le dimanche 21 avril 2024 à partir de 13h45
- 3^{ème} manche le dimanche 21 avril 2024 à l'issue de la 2^{ème} manche
- 4^{ème} manche le dimanche 21 avril 2024 à l'issue de la 3^{ème} manche

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Seule une reconnaissance pedestre est autorisée.

Affichage des résultats provisoires le dimanche 21 avril 2024, 15 minutes après l'arrivée du dernier concurrent.

Lieu PC Hall d'Accueil

Parc fermé final (obligatoire à l'issue de la compétition sous peine d'exclusion d'office) :

Lieu : route de liaison de l'arrivée à l'entrée du parc pilotes

Remise des prix le dimanche 21 avril 2024, 15 minutes après la fin du délai de réclamation, PC hall d'accueil des locaux du karting .

1.3P. VERIFICATIONS

Voir Article 1.2p.

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage : David Hautemanière ZA Le Haut Gelé 50310 Montebourg

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents seront tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique (pour les concurrents français).

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture des contrôles soit à 9h30.

1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

Si les circonstances le permettent il est prévu une 4^{ème} manche.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

Nadège Renouf 1 ter le foc de haut 50340 St Christophe du Foc

Email : secretariat.asabn@gmail.com

06.70.30.51.66

La liste des engagés sera close dès que le nombre maximum de participants fixé à l'article 4.1p aura été atteint, et au plus tard le 16 avril 2024 à minuit.

Les frais de participation sont fixés à 190 €, réduits à 95 € pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

Les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation.

Les concurrents s'engageant avant le 8 avril 2024 avec frais de participation obligatoirement joints, bénéficieront d'une réduction de 5 € .

Si quatre jours avant le début de la compétition le nombre d'engagements enregistré est inférieur à 40, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 100, dont 10 peuvent être réservées aux Groupes : Loisir, VHC et Classic.

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4.1 du règlement standard des Slaloms (Voir tableau). Les voitures Loisir, VHC, Classic et Fol'Car sont également admises. Une même voiture pourra être conduite successivement par 2 pilotes.

4.2.P ECHAPPEMENT

Voir Règlement Standard des Slaloms.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des Slaloms.

- Publicité obligatoire (non rachetable) : Challenge de Basse Normandie

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Les prescriptions des Règles Techniques et de Sécurité de la discipline, en application des articles R331-18 à R331-45 du code du sport, devront être respectées dans toutes les compétitions.

6.1P. PARCOURS

Le 1^{er} Slalom de La Hague a le parcours suivant (voir plan) sur la piste de karting de Gréville- Hague

La course se déroulera en 3 ou 4 manches. (voir article 1.5P)

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7.3 du règlement standard des Slaloms.

Départ sortie de piste de karting.....

Arrivée sur la piste de karting.....

Longueur du parcours : 1 200 mètres

6.5P. PARC CONCURRENTS

Le parc concurrent sur le parking du karting.

Le parc concurrent sera accessible à partir de 14h le samedi 20 avril 2024.

Les remorques devront être garées au stand de chaque pilote.

6.6P. PARC FERME FINAL

Voir Article 1.2p.

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE

Les tableaux d'affichage seront placés :

- pendant les essais et la course près du départ : Hall d'accueil du karting
- pendant les vérifications à Hall d'accueil du karting
- pendant le délai de réclamation après l'arrivée : Hall d'Accueil du karting

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables.

Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la compétition, une permanence sera organisée.

Lieu Hall d'Accueil du karting. de 7h30 à 20h00.

Téléphone permanence : Francis RENOUF 06.76.28.93.31 ou Nadège RENOUF 06.70.30.51.66

Centre de secours le plus proche : Centre de secours de Beaumont- Hague

Téléphone n° 18

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE LA COMPETITION

Conforme au règlement Standard des Slaloms.

7.3P. COURSE

Un briefing PILOTES aura lieu Dimanche 21 avril 2024, dans le hall de l'accueil, après les essais libres. Les pilotes devront obligatoirement retirer leur casque au point STOP pour entrer dans le parc.

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit, sous peine d'exclusion de la compétition.

ARTICLE 8P. PENALITES

Conforme au Règlement Standard des Slaloms.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Le classement sera établi sur le cumul des temps des deux meilleures manches si 4 manches OU sur le meilleur temps si 3 manches.

Les classements provisoires seront affichés 15 minutes après l'arrivée du dernier concurrent salle rez de chaussée Mairie de Saint Sauveur le Vicomte et seront établis de la façon suivante :

- 1 classement général (hors Loisir, VHC, et Classic),
- 1 classement général féminin,
- 1 classement pour chacun des groupes comme défini à l'article 4.1 du règlement standard,
- 1 classement pour chacune des classes énumérées à l'article 4.1 du règlement standard,
- 1 classement pour les voitures de la catégorie Loisir,
- 1 classement pour les voitures de la catégorie VHC
- 1 classement pour les voitures de la catégorie Classic
- 1 classement pour les voitures de Fol'Car

Les classements, sous réserve d'éventuelles réclamations, deviendront définitifs 30 minutes après l'heure d'affichage des classements provisoires.

Une attribution de points aura lieu conformément au règlement de la Coupe de France des Slaloms.

ARTICLE 10P. PRIX

10.2P. PRIX

Aucun prix en espèces, ni chèque ne sera remis.

10.3P. COUPES

Il sera attribué des coupes de la façon suivante :

Aux 3 premiers du Classement Général : 1 coupe.

A la 1ere féminine : 1 coupe

Au 1^{er} de chaque Groupe : 1 coupe (voir article 4.1)

Au 1^{er} de chaque Classe : 1 coupe (voir article 4.1)

Au 1^{er} du Groupe Loisir, de la catégorie VHC et de la catégorie Classic : 1 coupe.

Aux commissaires

Toutefois les coupes groupe et classe ne sont pas cumulables.

10.4P. PODIUM (FACULTATIF)

Voir Article 1.2p.

10.5P. REMISE DES PRIX ET COUPES

Remise des prix le dimanche 21 avril 2024, 15 minutes après la fin du délai de réclamation, au hall d'accueil..